

Amónis

Rapport Annuel

2019



Sommaire

1	Message du Président	3
2	Message du CEO	4
3	Message des directeurs	5
4	Chiffres clés au 31/12/2019	8
5	Rapport de gestion	16
	Deux patrimoines distincts	16
	Corporate governance	17
	Événements importants survenus après la clôture de l'exercice	20
	Événements futurs	20
	Décharge	20
	Rémunération du commissaire	20
6	Rapport du management	21
	Finance	21
	Opérations	24
	Sales & Communication	25
	Résultats	27
7	Résultat technique revenu garanti	31
8	Comptes annuels	32
	Bilan global	32
	Compte de résultat	33
	Bilan de solidarité	34
	Bilan premier patrimoine	35
	Bilan deuxième patrimoine	36
9	Rapport du commissaire	37
10	Annexe 1: Règles d'évaluation	40
11	Annexe 2: Explication des rubriques du bilan et du compte de résultat	43
12	Composition du Conseil d'Administration	46



Herwig Van Dijck,
Président du Conseil
d'Administration

1

Message du Président

2019 fut une année positive, bien remplie, dont nous pouvons dresser **un beau bilan**

Les marchés financiers ont enregistré leurs meilleures performances des dix dernières années. Bien que confrontée à des événements marquants, comme le Brexit ou la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, 2019 s'est terminée de façon exceptionnelle. Notre fonds de pension s'inscrit dans cette tendance dynamique, avec un excellent rendement financier. Dans le même temps, nous avons poursuivi et renforcé nos efforts en matière de responsabilité environnementale et éthique.

Nos résultats commerciaux et opérationnels montrent une belle croissance. Ce succès est porté, d'une part, par la constance de notre stratégie, la persévérance et le dynamisme de nos équipes et, d'autre part, par la fidélité de nos membres. Notre politique de partenariat a également renforcé notre offre et nous permet de répondre à l'ensemble des besoins de nos membres.

2019 fut donc une belle année, suivie dès les premières semaines de 2020 par une crise sanitaire d'ampleur mondiale. Dès les premiers signes d'alerte, nous avons pris très au sérieux cette situation sans précédent. Notre priorité

absolue a été la sécurité de nos équipes et de nos membres. Nous étions déjà bien engagés sur la voie des technologies modernes et nous avons pu très vite adopter un mode de travail à distance efficace. Aujourd'hui, notre activité se poursuit sur tous les fronts grâce aux outils de communication adaptés et grâce à la créativité et la volonté de nos équipes qui mettent tout en œuvre pour continuer à vous assurer un service optimal.

En tant que prestataires de soins, ce nouvel ennemi nous touche de plein fouet, dans l'essence même de notre métier. Pour d'autres professions, il signifie un ralentissement ou un arrêt de l'activité. À des degrés différents, il affecte notre quotidien et il influencera, sans aucun doute, la stratégie et l'approche d'Amonis pour un certain temps encore.

Et cependant, le Covid-19 nous a appris beaucoup de choses. Il nous a obligés à trouver de nouvelles ressources, à nous réorganiser, à revoir nos méthodes de travail. Notre institution s'en trouve renforcée, nous continuerons à explorer ces nouvelles voies pour continuer à vous servir toujours mieux.

2

Message du CEO

Une année durant laquelle de grands pas ont été posés

A l'heure où j'écris ces mots sur l'année 2019, nous vivons l'une des périodes les plus extraordinaires de notre génération et l'année 2019 est, entretemps, devenue obsolète.

À de nombreux égards, 2019 fut une année durant laquelle de grands pas ont été posés dans le développement commercial de notre offre de produit. La production du portail Amonis a rapidement démarré. Et, grâce à l'élargissement des produits que nous pouvons proposer via Amonis SRL, nous espérons offrir à nos membres des solutions aux différents aspects de leurs besoins.

2019 fut, de façon générale, une bonne année avec une augmentation de l'encaissement et du nombre de membres grâce à une excellente équipe commerciale.

Dans un 2^{ème} temps, les étapes préparatoires d'un projet de digitalisation de documents dans la gestion des pensions ont été mises en place. Ces étapes seront suivies par l'implémentation d'un outil CRM (Customer Relationship Management) prévue dans le courant de 2020. La communication envers les membres pourra ainsi suivre plusieurs canaux et sera entièrement basée sur leurs préférences.

Au niveau des placements, nous avons ouvert un nouveau portefeuille pour les investissements en infrastructures cotées. Il s'agit de titres d'infrastructure, dont la caractéristique principale est qu'ils peuvent être commercialisés sur le marché boursier. La liquidité des investissements reste une valeur stable dans nos principes d'investissement, elle peut entraîner une plus grande volatilité que nous pouvons parfaitement



Tom Mergaerts,
CEO

gérer. Cette volatilité s'est fait sentir dans les derniers mois de 2018. Les marchés se sont rapidement repris au début de l'année 2019, qui s'est révélée être la meilleure année boursière de la décennie écoulée. Le rendement de 2018 fut largement compensé et Amonis put clôturer l'année sur des chiffres excellents. Pendant ce temps, le nouvel ennemi sommeillait.

Les premiers mois de 2020 ont continué sur l'élan de 2019, alors qu'il devenait de plus en plus clair que Covid-19 ne serait pas un banal fait divers. L'expansion du virus en Chine et les premiers cas d'infection partout ailleurs dans le monde ont vite signifié que cette pandémie représenterait un nouveau défi pour la société.

Et donc aussi pour Amonis. Covid-19 a challengé notre façon de travailler au quotidien. Avant que le lockdown devienne une obligation, Amonis est passé au scénario de télétravail et d'occupation minimale des bureaux tout en maintenant une activité complète des activités. Nous avons consacré la plus grande attention à la sécurité de nos collaborateurs et de nos membres. Et cela s'est avéré possible pour une plus longue période. Un point positif que nous avons appris de cette situation, c'est qu'un grand nombre de déplacements sont en réalité inutiles et que la technologie nous permet d'évoluer en profondeur vers une organisation durable du travail.

Nous avons poursuivi le déploiement des principes de placements durables ou ESG (aspects sociaux, éthiques et environnementaux), avec l'objectif de faire tourner le portefeuille pratiquement entièrement selon ces principes en 2020. La durabilité n'est pas seulement essentielle au niveau des placements. Dans les prochaines années, la durabilité deviendra un thème essentiel au sein d'Amonis. Nous nous efforcerons d'adapter notre façon de travailler afin de former un tout plus durable.

Message des directeurs

Direction opérationnelle

Les 4 piliers de notre service opérationnel : les données, les produits, les outils et les personnes

Comment, dans le cadre de l'exécution opérationnelle, pouvons-nous apporter le meilleur service à nos membres ?

Notre service opérationnel repose sur 4 piliers présentés dans le Rapport du management: les données, les produits, les outils et les personnes.

Au niveau de la gestion des données, 2019 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes. Cependant, l'apport de données ne provient à présent plus seulement de nos membres ou bénéficiaires, mais également de divers organes officiels. La bonne gestion de ces données, à l'heure de la digitalisation, de protection de la vie privée et de fraude aux données personnelle, représente l'une des tâches principales du service Operations, avec le support de services IT adéquats.

Nos produits de pension, ainsi que les avantages sociaux INAMI, ont connu certains changements en 2019. La gestion des contrats revenu garanti est restée stable, nous avons concentré notre attention sur les modalités du contrôle médical et du contrôle administratif.

Nous avons poursuivi le processus de digitalisation de nos outils de gestion, et avons accompagné l'automatisation de la procédure de demande des avantages sociaux INAMI. De façon plus générale, la digitalisation a pris une autre dimension encore avec les mesures dues à la pandémie de ce premier trimestre de 2020.

Enfin, une organisation ne peut offrir un service efficace et optimal que si elle peut compter sur des collaborateurs qualifiés. Et si elle prend conscience que l'investissement dans le capital humain est un élément essentiel de sa réussite.

Dominique Beckers, Chief Operations Officer



Dominique Beekers,
Chief Operations Officer

Stefaan Van Pelt,
Chief Financial Officer

Veekash Fakun,
Chief Sales Officer

Direction commerciale

L'année 2019 a été une année de belles réalisations dont nous pouvons être fiers

Progression de l'encaissement, belle performance pour la deuxième année de notre PLCIPP (Pension Libre Complémentaire pour Travailleurs Indépendants Personnes Physiques), affiliation de nombreux jeunes diplômés, grand succès des réunions pour nos futurs pensionnés, et j'en passe. Mais, à l'heure d'écrire ces lignes, mes pensées et mes réflexions sont guidées par l'actualité du moment : la crise majeure du Covid-19. Et, plutôt que les réalisations d'Amonis, ce sont les professions médicales que je souhaite mettre en avant.

Je témoigne mon admiration aux professionnels de la santé qui se battent jour et nuit pour soigner les malades, dans des conditions difficiles et au risque de leur propre santé. Au nom de la Direction Commerciale, je les remercie pour leur dévouement. Je souhaite également témoigner ma sympathie à l'ensemble des professions qui ont dû interrompre leur activité professionnelle, épreuve difficile et, parfois, lourde de conséquences.

Pour ma part, j'essaie d'entrevoir le positif et les apprentissages qui se dégagent de la situation, en particulier la capacité d'adaptation de l'être humain. On cite souvent la "réticence ou résistance" au changement, or c'est ici notre capacité à réagir, notre agilité qui ont fait leurs preuves. En quelques jours, nos équipes se sont mobilisées avec des nouveaux outils digitaux (télétravail, vidéo conférence, webinar, ...) et se sont efforcées de servir nos membres avec le même niveau d'exigence. Bravo à toute l'équipe.

Dans ces moments compliqués, pouvoir compter sur un partenaire solide et solidaire est un soulagement. Solide car, malgré toutes les turbulences des dernières années (crise des taux bas, crise du Covid-19, ...), Amonis peut offrir à ses membres un rendement global net qui, une fois de plus, sort du lot et se situe parmi l'un des meilleurs du marché. Solidaire, de par notre modèle de société "non commerciale", tournée vers ses membres – et non vers la maximisation des profits pour l'actionnaire – à qui elle redistribue ses bénéfices.

Je remercie nos membres, à qui Amonis appartient, sans qui ce modèle ne pourrait exister. Soyez assurés que vous pouvez compter sur nous.

Veekash Fakun, Chief Sales Officer

Message des directeurs

Direction financière

2019 s'est clôturée sur des **bénéfices**

Comme les années précédentes, 2019 s'est caractérisée par une forte volatilité sur les marchés mais, contrairement à 2018, elle s'est clôturée sur des bénéfices. Amonis a réalisé un excellent rendement net de 9,24%. Ce rendement positif est principalement à attribuer au portefeuille Growth (18,17%), bien que le portefeuille LDI ait, lui aussi, produit un rendement plus que satisfaisant de 5,03%. La couverture du risque de change a pesé sur le résultat. Le rendement annuel sur une période de 10 ans atteint 5,69%. Le rendement octroyé aux membres reste également, sur de longues périodes, parmi les meilleurs du marché.

Le nombre de pensions prises a diminué de 5,5% et représente un total de 82,4 millions d'euros. L'encaissement total (cotisations de pension et revenu garanti) a augmenté de 2,81% jusqu'à 91,9 millions d'euros. La PLCIPP (Pension Libre Complémentaire pour les Travailleurs Indépendants Personnes Physiques) montre la croissance la plus importante (179,4%), les cotisations PLCI (Pension Libre Complémentaire pour Indépendants) ont également enregistré une augmentation (1,89%). Les versements revenu garanti et INAMI sont restés alignés sur ceux de 2018. Seul l'encaissement de prime en EIP (Engagement Individuel de Pension) a enregistré un recul (8,55%).

Les frais de fonctionnement d'Amonis OFP ont légèrement diminué : 8,52% des cotisations ou 0,39% du patrimoine total. Cette légère baisse est probablement provisoire. Les nouvelles lois et les changements législatifs continus impliquent de nouvelles exigences qui pourront entraîner, dans les prochaines années, une légère hausse des coûts.

Le patrimoine propre a augmenté de 282,3 millions d'euros. Le niveau de couverture (LTV) des engagements est ainsi passé de 106,63% en 2018 à 111,96% en 2019. Le niveau de couverture de la marge de solvabilité atteignait, fin 2019, 425%.

Durant le premier trimestre de 2020, surtout en mars, les marchés ont essuyé les conséquences de la crise Covid-19. La baisse des marchés a gommé les bons résultats de 2019 mais les tampons sont restés solides. Au pic de la crise (mi-mars), le niveau de couverture (LTV) s'élevait encore à 104,64% et la couverture de la marge de solvabilité à 225%. Amonis suit la situation de près mais, quoi qu'il en soit, 2020 sera une année particulière.

Dans le domaine de l'IT, la politique de modernisation s'est poursuivie. Amonis devra maintenir les efforts en ce sens pendant quelques années afin de continuer à améliorer le service à ses membres et offrir une réponse aux nouvelles exigences légales en matière de reporting.

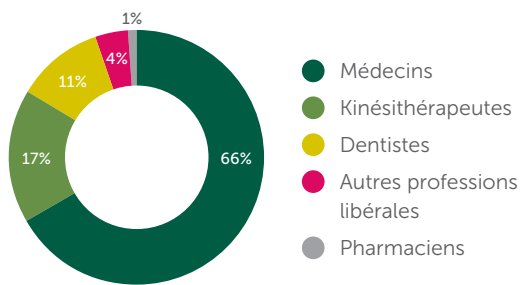
Stefaan Van Pelt, Chief Financial Officer

4

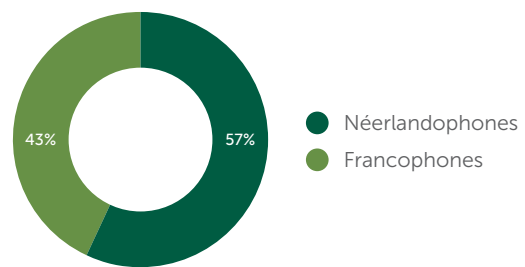
Chiffres clés au 31/12/2019

27 547 membres non pensionnés

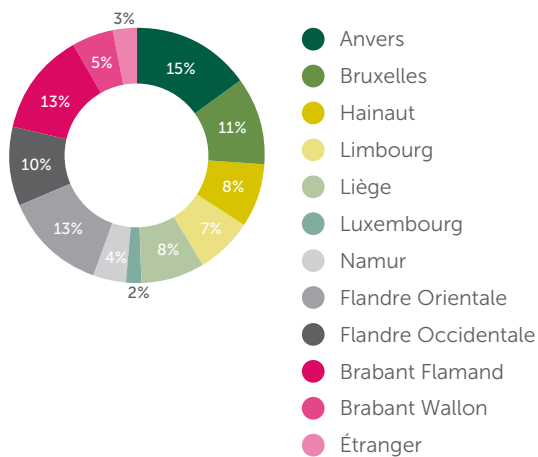
Répartition par profession



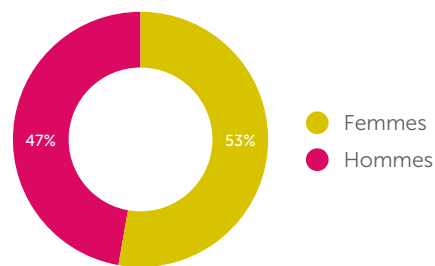
Profil linguistique



Profil géographique

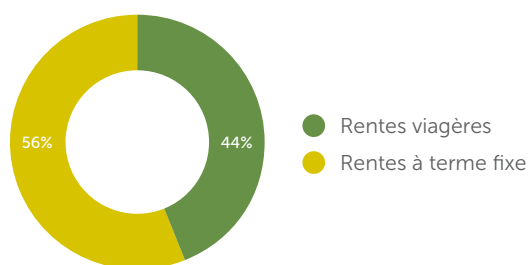


Répartition hommes/femmes

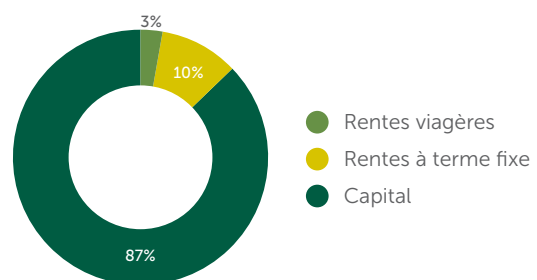


1 285 bénéficiaires d'une rente de retraite ou de survie

Une majorité de rentes à terme fixe

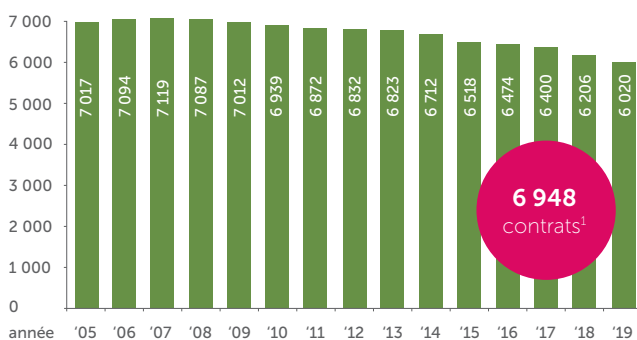


780 pensions prises en 2019 : une majorité en faveur du capital



Chiffres clés au 31/12/2019

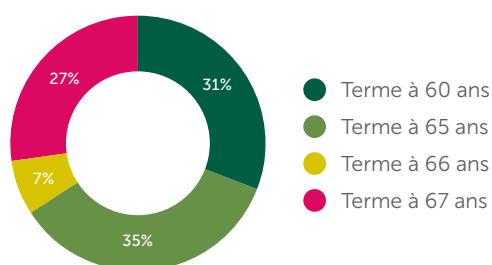
6 020 membres ont souscrit une couverture additionnelle en revenu garanti



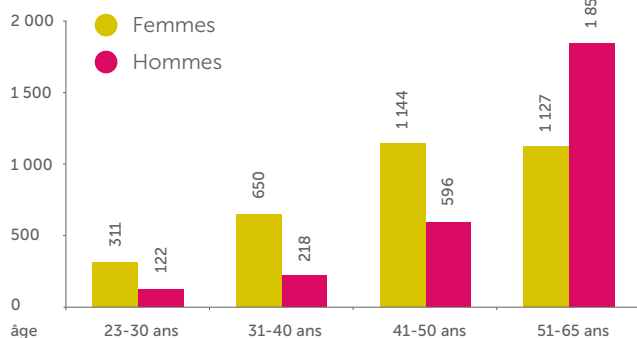
¹ Certains membres concluent plusieurs contrats pour optimiser leurs couvertures.

Les préférences de nos membres en termes de couvertures en revenu garanti

Les contrats jusqu'à 65 ans

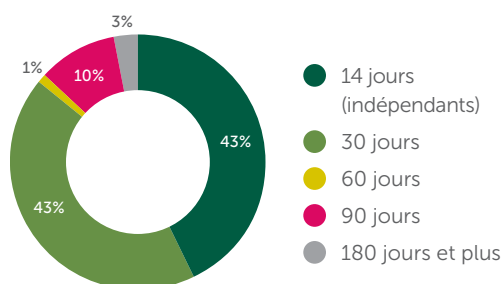


La proportion hommes/femmes s'inverse après 50 ans

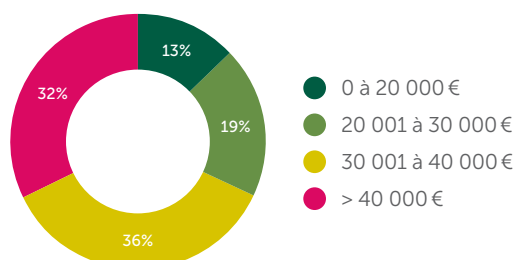


Âge moyen de nos membres en revenu garanti :
hommes : 52 ans - femmes : 45 ans

Les périodes de carence les plus courtes : 14 jours (exclusivement pour les indépendants) et 30 jours



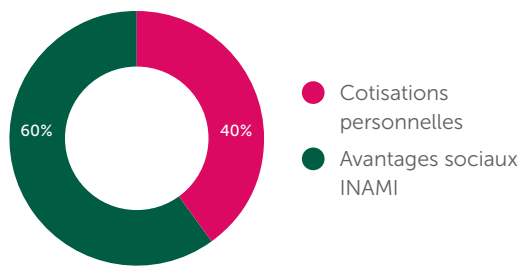
Les plafonds annuels compris entre 30 000 € et 40 000 €



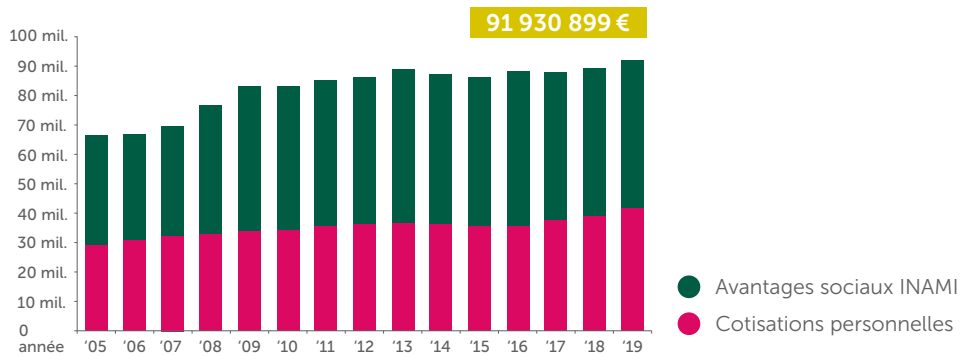
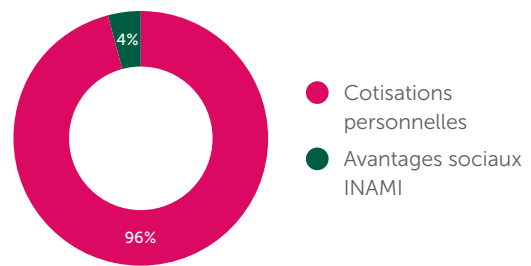
Chiffres clés au 31/12/2019

Encaissement total : **91 930 899 €**

82 890 306 € pour la pension (PLCI, EIP et PLCIPP)



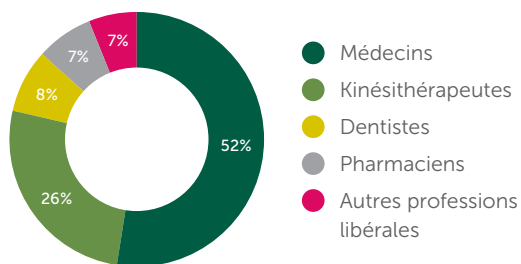
9 040 593 € nets (hors taxe de 9,25%) en revenu garanti, largement financés par versements personnels



Chiffres clés au 31/12/2019

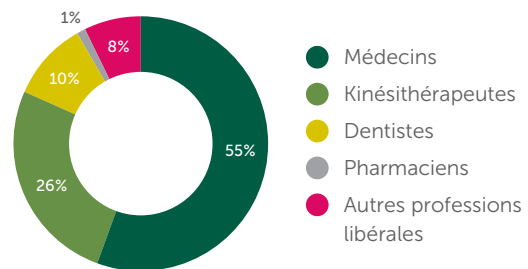
809 nouveaux membres

Répartition par profession

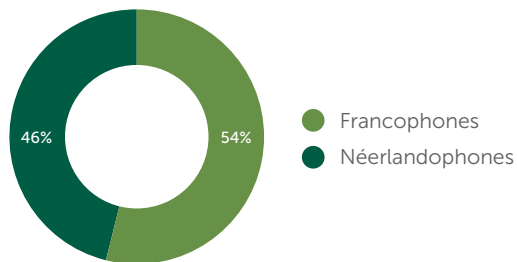


498 réactivations

Répartition par profession

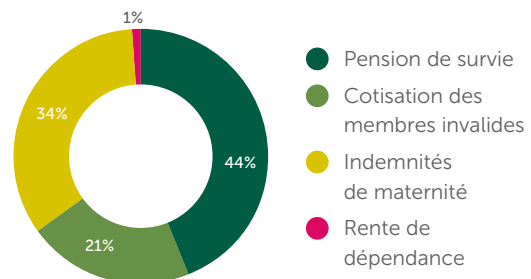


Répartition linguistique

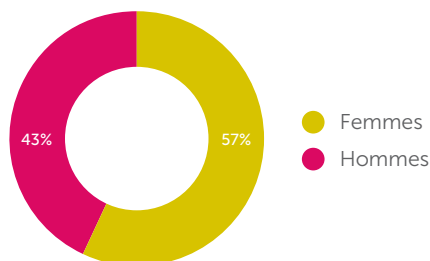


Solidarité

764 membres ont bénéficié des prestations de solidarité

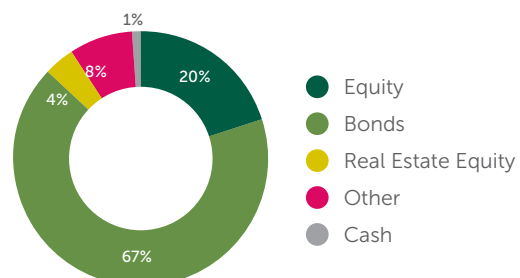


Une majorité des nouveaux membres sont des femmes



Portefeuille

2 010 220 136 € investis au 31/12/2019

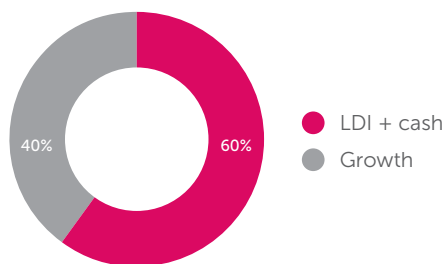


Chiffres clés au 31/12/2019

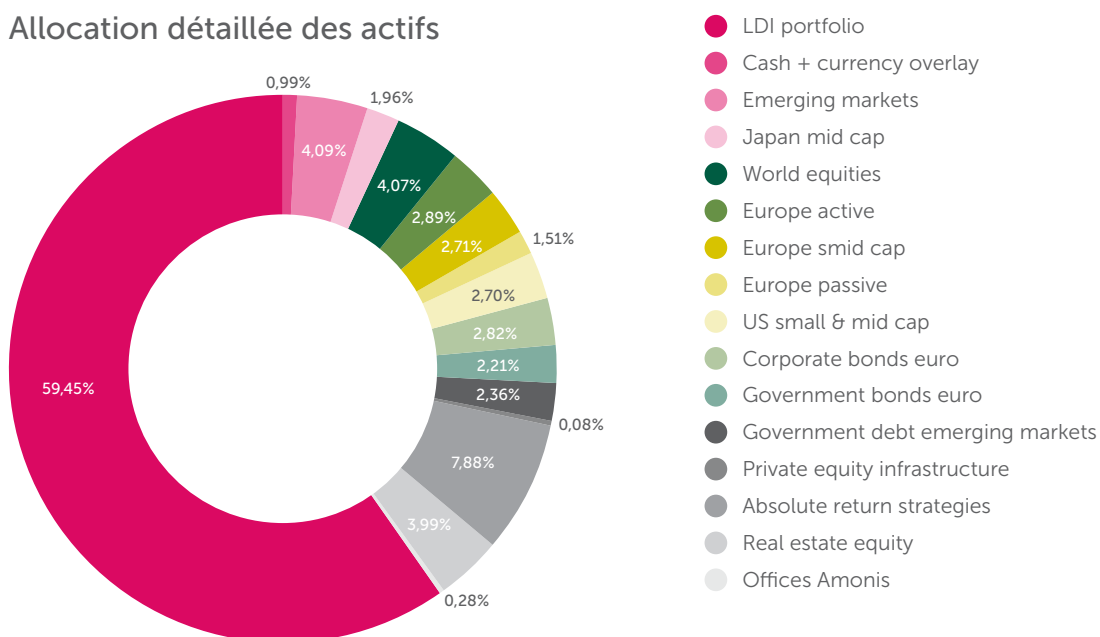
Rendement financier net : **9,24%**

Le portefeuille d'Amonis est scindé en 2 parties. Le portefeuille "LDI" contient les Liability Driven Investments, c'est-à-dire les actifs qui ont pour but de couvrir au mieux et au moindre risque, d'une part, le futur cash flow estimé résultant des engagements du passé capitalisés aux taux de 4,75% et 3,75% et, d'autre part, les engagements des dix années à venir capitalisés au taux de base variable (1,2% à partir du 01/01/2020). À l'heure actuelle, le LDI contient principalement des obligations d'États et du cash. Le portefeuille "Growth" est composé d'investissements qui

correspondent aux engagements à long terme (cash flow futur estimé à plus de dix ans) et a pour objectif un rendement financier total optimal à long terme. Cette partie contient principalement des actions, parmi lesquelles des actions immobilières et des actions d'infrastructures, des parts dans des fonds d'investissement en alternatives liquides et des obligations d'entreprises. Le rendement total mentionné dans le tableau des comparaisons en page 1013 est un rendement combiné du portefeuille LDI et du portefeuille Growth.



Allocation détaillée des actifs



Chiffres clés au 31/12/2019

Comparaison avec différents indices de référence

Année	Inflation belge ¹	Obligations d'État européennes ²	PensioPlus ³	Gestion passive brut ⁴	Amonis net ⁵	Amonis net réel ⁴
1995	1,47	17,56	11,10	18,20	17,80	16,33
1996	2,06	10,78	14,30	18,49	19,67	17,61
1997	1,63	6,64	17,70	13,91	14,90	13,27
1998	0,96	12,08	17,20	19,02	16,32	15,41
1999	1,12	-2,58	15,30	26,97	32,90	31,78
2000	2,55	7,30	-0,07	-3,99	-2,19	-4,74
2001	2,47	6,54	-5,12	-4,17	-7,66	-10,13
2002	1,65	10,25	-11,90	-13,62	-10,34	-11,99
2003	1,59	4,19	9,30	12,75	16,79	15,20
2004	2,10	7,57	8,90	11,93	14,00	11,90
2005	2,78	5,19	15,00	20,20	18,73	15,95
2006	1,79	-0,42	9,30	7,53	9,62	7,83
2007	1,82	1,79	1,39	-1,16	-0,55	-2,37
2008	4,49	9,35	-17,70	-23,77	-23,72	-28,21
2009	-0,04	4,35	15,70	16,16	14,62	14,66
2010	2,19	0,86	9,47	10,51	9,77	7,58
2011	3,49	3,66	-0,74	-2,61	-3,20	-6,69
2012	2,23	11,00	12,30	12,10	10,36	8,13
2013	0,97	2,09	6,73	5,65	6,07	5,10
2014	-0,38	13,38	11,86	12,63	11,99	12,37
2015	1,50	1,71	4,48	3,33	3,69	2,19
2016	2,20	3,25	5,20	5,01	3,55	1,35
2017	2,10	0,15	6,00	1,53	3,64	1,54
2018	2,20	0,95	-3,21	-2,11	-2,14	-4,34
2019	0,91	6,64	16,11	10,31	9,24	8,33
1995-2019	1,83	5,68	6,34	6,36	6,70	4,78

1 La comparaison avec l'inflation (chiffre du HICP ou "Harmonized Index of Consumer Prices" belge, qui peut différer du CPI traditionnel) permet de vérifier si, à long terme, Amonis parvient à maintenir les capitaux épargnés, voire à augmenter leur pouvoir d'achat. Sur la période 1995 - 2019, Amonis dépasse l'inflation de 4,78% net par an en moyenne.

2 La comparaison avec le rendement des obligations d'État en euro montre le rendement qu'aurait produit un placement entièrement à taux fixe.

3 Rendement moyen des Institutions de Retraite Professionnelle en Belgique, publié par PensioPlus sur base d'une enquête préliminaire auprès d'un échantillon représentatif de ses membres. La comparaison est donnée à titre indicatif. En effet, cette moyenne ne tient pas compte des normes d'investissement et de la situation propres à chaque institution de pension.

4 Rendement qu'aurait produit une gestion passive de l'ensemble du portefeuille. Il s'agit d'une allocation adaptée aux indices des différents marchés qui ne requiert, en principe, aucun choix d'investissement actif de la part des gestionnaires des différentes portefeuilles.

5 Amonis net réel hors résultat du programme currency overlay (stratégie globale de gestion des devises) = 10,45% en 2019. La gestion active du risque de change diminue le rendement de 1,21% par rapport à un portefeuille sans gestion active du risque de change.

Chiffres clés au 31/12/2019

Le rendement total du portefeuille est composé d'une pondération des rendements des deux "composites" ou volets : le volet LDI et le volet Growth. En 2019, le volet LDI a produit un rendement de 3,93%, le volet Growth de 18,17%. Pour une comparaison correcte avec d'autres fonds de pension, il nous semble judicieux de séparer les deux parties. En effet, le portefeuille Growth correspond mieux à la composition du portefeuille d'investissement des fonds de pension en général et offre donc une meilleure base comparative.

	Rendement volet LDI	Rendement volet Growth
2014	1,24%	12,82%
2015	0,28%	9,13%
2016	3,95%	3,31%
2017	-0,01%	9,74%
2018	0,10%	-5,64%
2019	3,93%	18,17%
Annualisé	1,12%	8,17%

Comparaison en moyennes glissantes

Une comparaison des moyennes glissantes du rendement et de l'inflation donne un rendement annuel réel (rendement annuel compte tenu de l'inflation) moyen de 4,37% sur les 10 dernières années. Par conséquent, le rendement de l'IRP ne maintient pas seulement le pouvoir d'achat des capitaux épargnés, il augmente ce pouvoir d'achat.

	Inflation belge	Amonis net	Rendement réel
glissante 2 ans	1,73%	3,48%	1,71%
glissante 3 ans	1,85%	3,49%	1,62%
glissante 5 ans	1,41%	4,90%	3,44%
glissante 10 ans	1,58%	6,01%	4,37%

Chiffres clés au 31/12/2019

Tableau des principaux chiffres clés

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement financier brut (frais de placements et currency overlay inclus)	12,15%	3,83%	3,70%	3,78%	-1,99%	9,40%
Frais de placements	0,16%	0,14%	0,15%	0,14%	0,15%	0,16%
Ratio frais généraux/ encaissement	7,98%	8,77%	8,23%	8,55%	9,01%	8,52%
Résultat technique fonds de solidarité	-3 537	4 329	5 569	-1 483	2 117	5 866
Résultat technique revenu garanti	-278	1 992	2 043	1 676	1 240	1 921
Cotisations personnelles PLCI	28 662	28 263	27 835	29 180	28 607	29 147
Cotisations PLCIPP (Pension Libre Complémentaire pour les Travailleurs Indépendants Personnes Physiques)¹	p.a.	p.a.	p.a.	p.a.	1 145	3 199
Cotisations EIP (Engagement Individuel de Pension)²	p.a.	26	491	900	630	576
Avantages sociaux INAMI en PLCI	50 804	50 506	52 221	50 142	49 986	49 968
Cotisation personnelle moyenne en PLCI (€)	2 837	2 841	2 835	2 897	2 941	3 001
Cotisations totales nettes en revenu garanti³	7 717	7 615	7 708	7 825	9 106	9 072
Nombre de membres non pensionnés	26 297	26 830	27 472	27 263	27 537	27 547
Fonds propres	130 770	140 773	188 362	232 968	180 344	282 317
Provisions techniques	1 613 672	1 682 100	1 720 158	1 719 907	1 719 806	1 783 262
Marge de solvabilité	60 445	63 011	64 430	64 126	63 902	66 369
(-) Perte à reporter/ (+) Fonds social	70 325	77 762	123 932	168 842	-52 399	99 505
Provisions pour risques et charges	76	79	75	52	50	40
Charge fiscale	500	568	599	1 174	716	351

¹ Première souscription à ce produit en 2018

² Première souscription à ce produit en 2015

³ Hors taxe de 9,25% et compte tenu des membres
invalides bénéficiant de l'exonération de prime

Rapport de gestion

1. Deux patrimoines distincts

La législation qui régit les activités des IRP divise les activités de pension autorisées en deux groupes. D'une part, les activités à l'égard des indépendants et, d'autre part, les activités impliquant une relation employeur/employé ou s'adressant aux dirigeants d'entreprise. En plus de l'agrément en tant qu'IRP pour les activités s'adressant aux indépendants, Amonis a également été agréé pour offrir des services aux dirigeants d'entreprise.

Ces deux types d'activité doivent faire l'objet de gestions strictement distinctes, au sein de patrimoines distincts. Cela signifie qu'il ne peut y avoir aucune interaction comptable entre ces activités. Nous avons donc créé un deuxième patrimoine, distinct du premier. Le premier patrimoine reprend les activités classiques qu'Amonis exerce de longue date à l'égard des indépendants exerçant en personne physique : la PLCI Sociale (Pension Libre Complémentaire pour Indépendants), la PLCI ordinaire, la PLCIPP (Pension Libre Complémentaire pour les Travailleurs Indépendants Personnes Physiques) et le revenu garanti. Le deuxième patrimoine distinct reprend les EIP (Engagement Individuel de Pension) pour dirigeants d'entreprise et les contrats revenu garanti souscrits par des sociétés au profit de dirigeants d'entreprises. Nous décrivons, dans ce rapport d'activité, les résultats par patrimoines distincts.

1.1. Premier Patrimoine : PLC, PLCIPP et revenu garanti souscrit en personne physique

1.1.1. Résultat et participation bénéficiaire 2019

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver la participation bénéficiaire relative à l'année 2019, en application des articles 3.4 du règlement de pension sociale, du règlement de pension ordinaire et du règlement PLCIPP.

Critères d'octroi

Le Conseil d'Administration propose, pour l'année 2019, d'octroyer la participation bénéficiaire aux affiliés :

- a) qui étaient âgés de 65 ans ou moins au 31/12/2019 et dont la convention de pension est en vigueur au 25 juin 2020, et
- b) qui ont payé une cotisation de pension en 2019 et/ou pour lesquels Amonis disposait au cours de l'année 2019 d'une "Créance certaine sur les avantages sociaux INAMI", laquelle, conformément à l'article 5.2. du règlement de pension, est assimilée à un paiement.

Montant de la participation bénéficiaire

Aux affiliés qui répondent à la fois aux conditions a) et b) ci-dessus, le Conseil d'Administration propose d'octroyer le montant de participation bénéficiaire suivant :

- Pour la PLCI sociale, un montant qui portera le rendement total sur l'ensemble de leur compte individuel en PLCI sociale, et compte tenu des 3 générations d'intérêt de base, à minimum 2,15% nets, augmentés d'une taxe de 9,25%.
- Pour la PLCI ordinaire, un montant qui portera le rendement total sur l'ensemble de leur compte individuel en PLCI ordinaire à 2,15% nets, augmentés d'une taxe de 9,25%.
- Pour la PLCIPP, un montant qui portera le rendement total sur l'ensemble de leur compte individuel en PLCIPP à 2,15% nets, augmentés d'une taxe de 9,25%.

Cette participation bénéficiaire donne lieu à une augmentation globale des comptes individuels de 1 823 975,26 €. Exprimée en fair value et taxes incluses, cette augmentation s'élève à 1 748 916,50 € des réserves. Les taxes sont à charge des membres.

1.1.2. Augmentation des rentes en cours

Aux bénéficiaires qui bénéficient d'une rente au 25 juin 2020, et exclusivement les bénéficiaires dont la rente a pris cours après le 1^{er} janvier 1995,

Rapport de gestion

Le Conseil d'Administration propose d'octroyer une augmentation de la rente de 1%. L'augmentation totale des rentes est estimée à 944 235,47 € et sera mise à charge du fonds de solidarité comme prestation d'augmentation des rentes en vigueur (Art. 1.4° AR 14/11/2003).

1.1.3. Suivi du plan de financement et niveau de financement des engagements

Les plans de financement relatifs aux activités exercées conformément à l'art. 2/1 §1, 2°, a), b), c) et e) de la LIRP, d'une part pour la pension libre complémentaire des indépendants, en vigueur depuis le 31 décembre 2012, et, d'autre part, pour la pension libre complémentaire pour travailleurs indépendants personnes physiques, en vigueur depuis le 27 mai 2018, déterminent la méthodologie de calcul des provisions techniques.

Le niveau de financement des engagements est déterminé par le rapport entre les engagements et les avoirs. Selon la façon dont on définit les engagements, on obtient différents résultats. Amonis OFP calcule le niveau de financement des engagements selon les notions de provision à court terme et provision à long terme définies dans la circulaire CBFA_2008_05 du 13 février 2008.

Conformément à la circulaire CBFA_2009_13, les engagements auxquels il y a lieu de comparer les avoirs sont les réserves acquises et la garantie, visées à l'article 47, alinéa 2, de la LPCI. Celles-ci concernent les provisions techniques à court terme, hors solidarité (801 916,58 €). Selon cette définition et compte tenu de la marge de solvabilité, Amonis OFP atteint un niveau de financement de 248,66%.

Considérant la définition des provisions techniques à long terme (1 771 495,25 €), conformément au plan de financement, nous obtenons un niveau de financement de 111,74%. Ceci implique une couverture à 417% de la marge de solvabilité exigée. Les engagements sont, par conséquent, entièrement financés.

1.2. Deuxième Patrimoine : EIP et revenu garanti souscrit en société

1.2.1. Suivi du plan de financement et niveau de financement des engagements

Le plan de financement relatif aux activités mentionnées à l'art. 2/1 §1 1° b) et c) de la LIRP détermine la méthodologie de calcul des provisions techniques.

Ce plan définit, d'une part, le financement de l'EIP et, d'autre part, le financement du revenu garanti souscrit par une société. L'EIP offert aux dirigeants d'entreprise consiste essentiellement en un système de cotisations fixes selon lequel les cotisations sont investies conformément à un "life cycle" défini dans le plan de financement. Le niveau de couverture atteint 145,10%. La couverture optionnelle revenu garanti est financée par une cotisation complémentaire spécifique. Les engagements sont, par conséquent, entièrement financés.

2. Corporate governance

Amonis intègre les normes de bonne gouvernance imposées aux Institutions de Retraite Professionnelle par les autorités de contrôle telles que la FSMA.

Le **Conseil d'Administration** se fait assister par des comités qui lui rendent des avis dans des domaines spécifiques et lui rendent compte de leurs activités. Les comités sont composés de membres du Conseil d'Administration et de collaborateurs externes qui sont soit des membres de l'Assemblée Générale, soit des experts externes.

Le **Comité d'Asset Allocation** informe et rend des avis sur les divers aspects de la gestion du patrimoine, en particulier sur la stratégie d'investissement et la gestion du risque financier.

Rapport de gestion

Les réunions trimestrielles portent principalement sur la composition du portefeuille de placements, la dispersion du risque de placement et l'évaluation des différents gestionnaires par catégories d'actifs, ainsi que sur les rendements et le calcul des risques effectués par la banque dépositaire.

En 2019, le Comité d'Asset Allocation s'est attaché, en premier lieu, à la conception du nouveau portefeuille destiné aux investissements en actions d'infrastructure cotées. Le suivi des placements, en cette année boursière qui s'annonçait forte, a résulté en deux prises de bénéfices, respectivement en juillet et en décembre. Des entretiens d'évaluation ont été menés avec les gestionnaires Stenham pour le portefeuille des alternatives liquides et Global Evolution pour le portefeuille dette des marchés émergents.

Le Comité d'Asset Allocation a également suivi l'évolution du Brexit, le contrat avec la banque dépositaire a ainsi été transféré de Londres vers le Luxembourg. Depuis le 9 février, JPMorgan Bank Luxembourg est la banque dépositaire de l'OPF.

Le **Comité du Risque** analyse les risques encourus aux niveaux financier, opérationnel et actuariel. Plus précisément, ce comité est en charge de la méthodologie en matière de provisionnement, de couvertures, de réassurance, d'intérêt de base et de participation bénéficiaire. Il prépare également le plan de financement et la déclaration en matière de principes de placements.

En 2019, le comité a analysé l'évolution du niveau de couverture des engagements en matière de pension et de solidarité, tout particulièrement en fonction de la durée des engagements (à court, à moyen et à long terme). Il a examiné et validé le plan d'action élaboré pour satisfaire à IORP II. Lors d'une séance commune sur la politique de mise en réserve et les méthodes actuarielles utilisées en 2019, le Comité du Risque et le Comité d'Audit ont examiné le rapport des actuaires désignés. Le comité a déterminé l'intérêt

de base pour 2020 compte tenu du marché et de l'impact sur l'équilibre financier à long terme. Sur base d'une étude ALM, il a analysé le rapport, à court et moyen termes, entre garanties et engagements futurs en fonction de l'évolution des cotisations et de l'intérêt de base et rendements attendus selon la composition du portefeuille. Le comité a évalué les conventions de réassurance concernant le revenu garanti et les couvertures de solidarité. Il a également évalué le taux de mortalité dans le cadre du décès solidaire, du revenu garanti et des rentes viagères, ainsi que le nombre d'incapacités de travail et leur durée. Il a pris connaissance des exigences de l'art. 77/2 et 77/3 de la LIRP au niveau de la nouvelle fonction de gestion des risques et proposé une responsable pour cette nouvelle fonction. Enfin, il a discuté la proposition de participation bénéficiaire pour 2019.

Le **Comité d'Audit** assiste le Conseil d'Administration dans sa fonction de surveillance en matière d'information financière, de contrôle interne et du processus d'audit.

Le comité a pris connaissance du rapport annuel 2018 et du rapport intermédiaire présentés par le commissaire réviseur Deloitte. Des contrôles ont été effectués, ensuite discutés, sur l'évaluation des chiffres annuels et du rapport, sur l'environnement de contrôle interne (politique d'investissement, organisation IT, indemnités, procédures en matière de qualité des données et d'acceptation médicale, rapports d'audit interne et communication avec les instances de régulation), sur les activités actuarielles et sur l'examen des notules.

Le comité a également pris connaissance du rapport d'activité 2018 de la Compliance Officer qui s'est, en grande partie, consacrée à l'implémentation de GDPR (General Data Protection Regulation) en plus de ses tâches annuelles: rapport de l'année écoulée et planification de l'année à venir, formalisation des documents ayant trait à la matière de compliance,

Rapport de gestion

surveillance, révision de la politique d'intégrité, de la charte de conformité et autres documents relatifs à la bonne gestion, traitement des plaintes, lecture des rapports du Conseil d'Administration, des comités, de l'Assemblée Générale et du Management Team.

Le bureau Callens, Pirene & Co a présenté son rapport d'audit portant sur le contrôle interne et les procédures administratives relatives à l'organisation générale et à la bonne gouvernance, sur les activités opérationnelles de revenu garanti et de pension et le suivi des recommandations formulées durant les audits précédents.

Le comité a analysé les comptes trimestriels et exercé le contrôle budgétaire avec la direction. Lors d'une séance commune avec le Comité du Risque, il a pris connaissance du rapport rédigé par les actuaires désignés et de leur avis positif sur les méthodes de provisionnement et sur la solvabilité. Il a pris connaissance des dossiers juridiques, notamment les recouvrements de créances et les litiges en cours. Enfin, il a pris connaissance de la qualité de l'envoi d'informations d'Amonis envers DB2P pour 2018.

Le Comité de Nomination et de Rémunération se prononce sur le renouvellement de mandats, la nomination, la rémunération et l'évaluation des membres du Conseil d'Administration, des comités, de l'Assemblée Générale, ainsi que des experts externes et du management.

Au sein du Conseil d'Administration, Me Tom Lemense a été nommé stagiaire-administrateur, le Dr Jean-Pierre Van Buyten a pris sa retraite et le mandat du Dr Sumio Yoshimi a été renouvelé. Le comité a présenté au Conseil d'Administration la candidature du Dr Dirk Bernard en tant que nouveau président en 2020.

Me Tom Lemense a été nommé membre du Comité du Risque, le Dr Philippe Kolh a été nommé président du Comité d'Audit, Mr Michel Rutten a été nommé membre suppléant dans la commission déontologique. Divers mandats ont également été renouvelés au sein des comités.

Au sein de l'Assemblée Générale, 9 mandats ont été renouvelés, 3 membres ont été nommés et un membre coopté sera proposé. Le comité s'est également occupé de la validation des rémunérations des membres de l'Assemblée Générale selon leur présence effective et de la signature de la totalité des documents d'engagement de confidentialité.

Le comité a évalué la participation des experts partenaires au sein des comités sur base d'un rapport de chaque président de comité et effectué le suivi des renouvellements des mandats.

La rémunération des administrateurs et administrateurs indépendants est fixée sur base annuelle. Différentes catégories sont prévues. La catégorie 1 concerne 5 administrateurs qui sont également membres de 2 comités. La rémunération prévue est de 25 000 € par personne. La catégorie 2 concerne 1 administrateur qui est également membre de 2 comités et président de l'un de ces comités. La rémunération s'élève à 28 000 € par membre. La catégorie 3 concerne 3 administrateurs qui sont aussi membres du Comité de Coordination, leur rémunération est fixée à 52 000 €. La catégorie 4 concerne 2 membres du Comité de coordination dont la rémunération est fixée à 32 000 €. La rémunération globale des 7 membres de l'Assemblée Générale présents dans les comités s'élève à 38 293 €. La rémunération globale des 3 experts externes présents dans les comités s'élève à 13 500 €. Chaque expert est lié par une convention annuelle renouvelable après évaluation.

Rapport de gestion

3. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Une menace pour l'économie mondiale a fait son apparition début 2020, une menace nouvelle et invisible. Dans un premier temps, l'épidémie de Covid-19 n'a engendré que peu d'inquiétude sur les marchés financiers et les résultats financiers de fin janvier étaient positifs. A partir de février, lorsque le caractère pandémique du virus s'est confirmé, les marchés financiers ont alors violemment réagi. Des pertes de 25% ont été enregistrées sur une période de 10 jours et ceci sur pratiquement tous les marchés d'actions. Les marchés obligataires se sont aussi agités et le niveau de la dette de certains pays, en raison des mesures gouvernementales prises pour contrer la propagation du virus, pose question pour certains pays européens.

Quelle est la position actuelle d'Amonis ?

Nous n'étions pas, non plus, en mesure d'évaluer la gravité de la situation à la fin de 2019. Lorsque l'épidémie a commencé, l'exécution du plan d'investissement avait généré une position confortable. Les gains de 2019 avaient pratiquement été entièrement réalisés en deux opérations : en juillet et début décembre.

Une position exceptionnellement élevée en liquidités avait été décidée, en vue d'un réinvestissement après une correction boursière attendue. L'épidémie de Covid-19 a cependant provoqué une situation d'incertitude, probablement pour une longue période. Le Conseil d'Administration a donc décidé, en février, de maintenir la position en cash. Les paiements de 2020 sont ainsi couverts. Et cette position confère à Amonis une période confortable pour examiner l'évolution des marchés et prendre des décisions stratégiques lorsque les conséquences économiques réelles de cette crise seront connues.

4. Événements futurs

En 2020, Amonis se concentre surtout sur le suivi des changements de législation. L'implémentation d'IORP II dans le droit belge, début 2019, engendrera encore différentes adaptations dans les documents et politiques de gestions.

5. Décharge

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur pour l'exercice de leur mandat pendant l'année comptable qui s'est clôturée le 31 décembre 2019.

6. Rémunération du commissaire

La rémunération du commissaire s'élève, en 2019, à 31 700 € hors TVA.

La rémunération pour tâches exceptionnelles ou missions spécifiques effectuées par le commissaire au sein de la société s'élève, en 2019, à 0 euro hors TVA.

Autres missions de contrôle : 0 €.

Missions de conseil en fiscalité : 0 €.

Missions autres que les missions révisorales : 0 €

Rapport du management

1. Finance

Stratégie financière

Amonis a clôturé l'année 2019 avec un rendement financier net de 9,24%. Ce rendement est calculé sur base de l'ensemble des investissements, et après déduction de tous les frais financiers (frais de transaction, frais de la banque dépositaire et divers services financiers). Le rendement net annuel moyen d'Amonis depuis 1995 s'élève à 6,70% et reste supérieure à celui de l'indice de référence composé.

La stratégie financière d'Amonis repose sur une pondération adéquate des différentes classes d'actifs, sur une diversification optimale du portefeuille sur les différents marchés mondiaux et sur une politique de gestion active. Dans une gestion active, les gestionnaires sélectionnent eux-mêmes les titres du portefeuille qui leur est confié. Les placements sont également segmentés en fonction de la durée des engagements.

Le rendement ITD (Inception-To-Date) est supérieur à l'indice composé du plan d'investissement stratégique, ou asset allocation stratégique (AAS), associé à un niveau de risque presque pareil, tel que calculé par l'écart-type mesuré. Celui-ci donne un ratio de Sharpe de 9% pour Amonis contre 6% pour le benchmark composé.

	Rendement ITD annualisé	Niveau de risque ITD annualisé (mesuré par l'écart-type)
Amonis OFP	6,70%	11,51%
Benchmark de l'AAS	6,36%	11,23%

Amonis OFP investit une partie importante de ses actifs dans des parts de la sicav Amonis SA, sicav autogérée publique de droit belge. L'AAS définie par l'OFP détermine la répartition des actifs sur les différents compartiments de la sicav.

Les réserves pour les engagements couvrant les 10 dernières années avant l'âge légal de pension ainsi que les engagements capitalisés aux taux de 3,75% et 4,75% sont investies dans le volet LDI du portefeuille. Le cashflow de ces engagements y est couvert au moyen d'obligations d'États présentant un niveau de solvabilité élevé et se trouve ainsi protégé de l'impact des fluctuations de taux. Au 31/12/2019, le volet LDI représentait environ 57% du portefeuille d'investissement et atteignait un rendement de 3,93%.

Utilisation d'instruments financiers dérivés

Amonis OFP détient des positions en instruments financiers dérivés. Nous distinguons les couvertures directes stratégiques ou continues en dérivés, les couvertures directes tactiques ou discontinues en dérivés, et les éventuelles expositions indirectes aux dérivés par le biais de placements sous-jacents.

Les positions directes stratégiques en dérivés

Les couvertures stratégiques en dérivés sont actuellement limitées à la couverture du risque de devises du portefeuille. Les engagements d'Amonis sont exprimés en euros tandis qu'une partie de ses valeurs de couverture est placée en titres qui ne sont pas valorisés en euros. Cette inadéquation donne lieu à un risque lié au cours des devises. Ce risque de change est géré de façon séparée par Amonis, et en deux parties distinctes : le risque de change des placements du portefeuille Growth et le risque de change des placements du portefeuille LDI.

En décembre 2019, et suite à une évaluation commencée en 2017, le Conseil d'Administration a décidé de mettre fin au contrat de gestion du risque de devises avec le gestionnaire A.G. Bisset. Depuis lors, les gestionnaires JPMorgan Asset Management et Mesirow Financial gèrent le risque de change en tandem. Cela veut dire que les deux gestionnaires gèrent

Rapport du management

chacun 50% du risque de devises. Travailler avec plusieurs gestionnaires permet de répondre à un double objectif. D'une part, les méthodes de gestion sont diversifiées car chacun utilise une approche différente. D'autre part, la comparaison des gestionnaires permet de comparer leurs performances. La gestion du risque de change se fait au moyen de contrats de change à terme portant sur le cours des devises des différentes monnaies reprises dans le portefeuille.

Amonis OFP a opté pour une gestion active du risque de devises inhérent au portefeuille Growth. Par contre, les devises présentes dans le portefeuille LDI sont, en principe, gérées de façon passive.

Amonis considère néanmoins la position en devises comme une classe d'actif spécifique qui peut, par une gestion active, contribuer à améliorer le rendement ou à réduire le risque (ou les deux). De ce point de vue, une couverture passive des devises dans le LDI n'a de sens que si les gestionnaires ont la possibilité d'exercer une gestion active de ce portefeuille LDI. En effet, ils peuvent lever la couverture passive au moyen de contrats en devises à terme inverses. Les pertes et profits de cette tactique sont réglés dans le portefeuille séparé de devises, lié au portefeuille Growth.

Les positions indirectes en dérivés

Une utilisation indirecte de divers dérivés financiers est possible par le biais des investissements en matières premières et placements alternatifs. Il s'agit alors de dérivés présents au niveau de fonds sous-jacents et non au niveau d'Amonis OFP (pas d'investissements directs en dérivés). La plupart des dérivés sont utilisés pour couvrir certaines positions. Lors d'investissements en matières premières, par exemple, les swaps permettent d'éviter le risque de livraison physique des matières premières achetées. Dans le cas des alternatives liquides, les dérivés (notamment les options et les swaps) sont utilisés pour maintenir et couvrir des positions spécifiques.

Les prêts de titres

Amonis n'a pas recours aux prêts de titres.

Gestion du risque

L'activité d'Amonis génère différents types de risque :

- Les prestations de pension :
 - Durant la période d'épargne pour la pension : le risque lié aux investissements (volatilité des placements);
 - Après la prise de la pension : les rentes viagères (espérance de vie) ;
- Les prestations de solidarité (décès, invalidité et dépendance) ;
- Le revenu garanti (invalidité).

Provisions internes

Pour couvrir ces risques, Amonis constitue certaines provisions techniques (répondant à tous les engagements). Cette politique de mise en réserve est décrite dans le plan de financement. En complément, la législation prudentielle impose la constitution d'une marge de solvabilité légale.

Étant donné la structure des engagements d'Amonis (notamment les anciens engagements à 4,75% et 3,75%), le risque lié au rendement constitue le risque le plus élevé pour l'équilibre financier de l'institution. Nous accordons beaucoup d'importance à la maîtrise de ce risque et avons opté pour un double système. Une partie du risque de rendement est efficacement couverte par un portefeuille géré en LDI (Liability Driven Investments).

Rapport du management

Réassurance

Depuis le 30/12/2013, l'entière responsabilité de la réassurance, qui consiste en deux contrats, est confiée à Scor Global Life.

Un contrat de réassurance quote-part couvre à 100% les risques de décès et de prise en charge de la cotisation de pension en cas d'invalidité supportés par le fonds de solidarité. Un deuxième contrat couvre 100% des risques couverts en revenu garanti.

La structure de réassurance du revenu garanti est restée inchangée par rapport à 2018.

En 2019, les contrats ont été revus et renouvelés, pour une application à partir de 2020.

Gestion des coûts

Le maintien d'une saine politique de gestion des coûts nous permet de produire un budget stable. En rapport avec le patrimoine géré, les coûts opérationnels s'élèvent à 0,39%.

La grande majorité des coûts annuels (environ 82%) couvrent la gestion opérationnelle de l'institution de pension : salaires du personnel, infrastructure informatique et coûts de divers services externes. Viennent ensuite les coûts des organes de gestion (8%) et les coûts de communication et marketing (10%).

Les exigences toujours plus importantes en matière de reporting envers diverses institutions, ainsi que les nombreux changements législatifs risquent, dans le futur, de faire augmenter les coûts. Bien qu'Amonis mette tout en œuvre pour gérer le plus efficacement possible cette situation, l'augmentation ne pourra pas être évitée.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux (ESG)

En 2018, Amonis a poursuivi le développement de sa politique ESG démarrée en 2001. Après une analyse approfondie des possibilités sur le marché et des études sur les pratiques actuelles, nous avons défini et implémenté certains principes.

Amonis OFP et Amonis SA répondent à la même politique ESG. Au sein d'Amonis SA, la politique est implémentée au niveau des compartiments de la sicav dans lesquels Amonis OFP investit.

Cette politique ESG est également appliquée aux portefeuilles non repris dans la sicav, c'est-à-dire le LDI et les alternatives liquides.

La politique ESG consiste en deux parties. Il y a d'abord des règles d'exclusions, définies par Amonis, dont les grandes lignes sont les suivantes.

Exclusion sur base du produit : actions et obligations d'entreprises de tabac ainsi que d'entreprises impliquées dans la production de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation, d'armes à l'uranium appauvri et d'armes nucléaires.

Exclusion sur base du processus de production : entreprises qui causent des dégâts directs et irréversibles à l'environnement, qui pratiquent des tests sur animaux dans la production de cosmétiques et les entreprises dont plus de 30% du chiffre d'affaire résulte de l'utilisation de combustibles fossiles.

Exclusion sur base de la conduite ou du comportement : entreprises qui violent de façon répétée les principes du UN Global Compact.

Rapport du management

Nous excluons également les obligations de gouvernements qui n'appliquent pas les conventions et pactes internationaux suivants : la convention sur l'interdiction des armes chimiques, le pacte de non-prolifération des armes nucléaires, les accords relatifs aux droits de l'homme et les huit conventions relatives aux normes internationales du travail.

Dans ce cadre imposé par Amonis, les gestionnaires de portefeuille suivent et analysent les efforts réalisés par les entreprises de leur portefeuille en matière de politique ESG. Les gestionnaires peuvent également négocier une amélioration de ces efforts.

Fin 2019, près de 85% du portefeuille est estimé conforme à la politique ESG. En dépit des efforts réalisés par le secteur financier, les données ESG disponibles ne sont pas encore standardisées. Certains critères pouvant être subjectifs, l'application de la politique ESG se fera en tout cas sur base du principe "best effort". Amonis OFP s'est engagé depuis longtemps déjà sur la voie des placements durables. La problématique est toutefois complexe et la définition des investissements durables n'est pas toujours exhaustive.

2. Opérations

2019, continuité et renforcement de la mise en œuvre opérationnelle

La mise en œuvre opérationnelle comprend cinq groupes de produits : la Pension Libre Complémentaire pour les travailleurs Indépendants et les prestataires de soins salariés conventionnés (PLCI Sociale, avec Régime de Solidarité, et PLCI Ordinaire), l'Engagement individuel de Pension pour les travailleurs indépendants exerçant leur activité en société (EIP), la Pension Libre Complémentaire pour travailleurs Indépendants Personne Physique (PLCIPP), les avantages sociaux INAMI et la prestation de Revenu Garanti. La gestion de chaque produit est confiée à un Product Manager qui a pour mission principale d'assurer une gestion optimale, ainsi que le suivi du cadre réglementaire, du produit dont il ou elle est responsable.

Gestion des données

La gestion adéquate des données est et restera l'une de nos tâches principales. Nous nous y sommes donc pleinement consacrés en 2019 : identification unique pour la Sécurité Sociale de nos membres (à l'étranger), recherche de bénéficiaires dans le cadre de l'octroi des garanties de décès, ou encore les tâches plus volumineuses dans le cadre des prises de pension facultatives et obligatoires ainsi que le flux de données échangées avec les organismes gouvernementaux.

Un type supplémentaire de déclaration dans la base de données des pensions complémentaires du deuxième pilier (via l'institution Sigedis) a été introduit. Cette déclaration concerne quelques données clés des comptes en cas de mise à la retraite, de décès ou de paiement partiel.

Rapport du management

Nos produits

Amonis OFP dispose aujourd'hui de trois produits de pension : Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI, sociale et ordinaire), Engagement Individuel de Pension (EIP) et Pension Libre Complémentaire pour les travailleurs Indépendants Personnes Physiques (PLCIPP).

Au niveau de la PLCI, nous avons préparé un contrôle supplémentaire des possibilités de versement de nos membres, avec une approche spécifique pour les statuts de fonctionnaire et de salarié. Les fiches de pension, qui s'appellent désormais "aperçu des droits à la retraite" ont été adaptées, dans une première phase, à la nouvelle réglementation en vigueur au niveau belge et européen. La fin de ces ajustements nécessaires est prévue en 2020. La garantie décès solidaire a été adaptée pour les membres qui seront pensionnés après 65 ans, Le régime solidarité est ainsi conforme à la législation sur la discrimination.

La gestion de la couverture revenu garanti est stable. Des mesures de soutien ont été préparées et partiellement implémentées au niveau du contrôle médical et administratif, lors de l'affiliation et en cas de sinistre.

Instruments de gestion

Les instruments de gestion évoluent avec le volume de la production et le portefeuille. Nous avons accordé une attention toute particulière à la préparation de la digitalisation de la procédure de demande des avantages sociaux INAMI qui, depuis 2020, se déroule de façon entièrement digitale. Dans tout processus de digitalisation, et également dans le cas du portail Amonis, les aspects humains d'accompagnement et de dialogue doivent prévaloir.

Le capital humain

Pour fonctionner efficacement et rester orientée vers ses membres, une organisation doit être soutenue par des employés qualifiés et bienveillants. Nous nous sommes concentrés en 2019, sur la formation et le développement humain et personnel.

3. Sales & Communication

L'année 2019 a été une année intéressante et bien remplie au niveau de la communication, du marketing, du digital et de nos conseillers. Les outils modernes et innovations constantes à notre disposition permettent une communication plus rapide, plus efficace et plus ciblée. Dans le même temps, ces outils créent toujours plus d'attentes parmi nos membres, auxquelles nous voulons répondre avec une grande réactivité et un niveau de qualité exigeant. Nous avons donc réalisé de nombreux projets tout en optimisant à la fois le volume de nos actions et les canaux de nos communications.

Évolution de notre positionnement

Nous avons commencé l'année par un exercice d'actualisation de nos USP (Unique Selling Proposition). Dans la continuité de l'exercice précédent, nous avons constaté une attente toujours plus forte de nos professions membres pour une prise en charge globale de leurs besoins. Tant en matière de pension que des autres assurances qui leur sont nécessaires et des conseils relatifs à leur statut professionnel.

Grâce à ses 28 500 membres, Amonis dispose d'un pouvoir de négociation vis-à-vis de ses partenaires. Nous avons ainsi développé notre "approche globale" en renforçant nos partenariats, aussi bien sur l'axe "qualité" que sur l'axe "value for client". Nous avons, par exemple, testé un partenariat pour offrir à nos membres des assurances auto et habitation, qualitatives, à un tarif compétitif.

Rapport du management

Canaux de communication

Depuis quelques années déjà, nous privilégions l'envoi de certains messages par email, plus rapide, plus écologique et moins coûteux que le courrier papier.

En 2019 nous sommes allés plus loin. Nous avons développé plusieurs mini sites dans une logique d'information et de "lead generation".

Toujours dans une logique de rencontrer nos membres sur leur propre terrain, nous avons développé notre présence sur les réseaux sociaux avec du "paid media", aussi bien sur Facebook que Google.

Nous avons introduit l'envoi de sms pour des messages simples et concis. Idéal pour faire référence à un mail envoyé précédemment ou un rappel d'échéance, nous avons en quelque sorte systématisé ce canal de communication facile pour nos membres.

Portail MyAmonis

Le développement du portail MyAmonis a pris du retard. Les membres d'Amonis devraient avoir accès à leur espace sécurisé dès le 1^{er} semestre de 2020. Les nombreuses fonctionnalités prévues, et la précision de notre matière, rendent la tâche complexe. Nous poursuivons tous nos efforts pour que MyAmonis puisse être ouvert le plus rapidement possible. Parallèlement à cette plateforme sécurisée, notre site accessible au grand public fera peau neuve, lui aussi.

Campagne pharmaciens

De plus en plus de pharmaciens se montrent intéressés par les produits et services d'Amonis. Les pharmaciens commencent à prendre conscience qu'Amonis dispose des conditions parmi les plus avantageuses pour les professions médicales et para-médicales.

Dans le but de les informer, nous avons développé une campagne créative : "prescrivez Amonis à un collègue". Publications dans deux journaux spécialisés, envoi de différents mailings, et programme de parrainage avec avantages pour le parrain et le parrainé. La campagne visait à informer les pharmaciens sur les avantages concurrentiels d'Amonis, et permettait à un pharmacien d'en informer ses collègues. Trois sites ont été développés à cet effet : (www.amonis-pharmaciens.be ; www.amonis-cadeau.be ; et www.amonis-pharmaciens.be/parrainage) Étant donné le succès de la campagne, l'action se poursuit jusqu'en 2020.

Jeunes diplômés

Comme chaque année, nous avons consacré de nombreux efforts à informer et accompagner les jeunes diplômés de l'année. Les contacts avec les universités sont essentiels pour avoir l'opportunité d'informer ces jeunes qui, au moment d'entamer leur carrière, sont en demande d'informations concrètes, objectives et adaptées à leur situation.

www.amonis-starter.be, spécifiquement développé pour ces jeunes, leur présente les différentes démarches à effectuer en début de parcours professionnel. Ce site a donné lieu à bon nombre de retours de contrats en ligne.

Futurs pensionnés

Amonis accompagne ses membres jusqu'à la prise de la pension, et même au-delà. Nos membres à l'approche de l'âge de la pension ont été invités à participer à des événements régionaux portant sur la prise de la pension. Nous leur avons exposé les différentes options qui s'offrent à eux, la façon dont ils peuvent disposer de leur argent, et le volet fiscal associé à leur choix. Notre partenaire Degroof Petercam a également donné un aperçu des techniques de "planification successorale".

Rapport du management

Nos Account Executives sur le pont, main dans la main avec le siège

Enfin, nous avons mené de nombreuses actions de soutien à nos forces de vente. Notre équipe de Conseillers, sur la route ou au téléphone, se consacre à temps plein au contact avec les membres et non membres. Une synergie efficace entre ces conseillers et l'équipe interne permet de réaliser un gain de temps considérable et de mieux servir les intérêts des membres.

Day to day

Ces belles réalisations feraient presque oublier le day to day. La gestion du quotidien avec le plan de communication "habituel" pour informer nos membres mérite pourtant d'être soulignée : délai avantages sociaux INAMI, deadline PLCI, possibilité d'optimisation de la pension, ... Notre Contact Center a également été mobilisé pour répondre à vos nombreux appels, E-mail, courriers. En d'autres mots, une belle année chargée et réussie.

4. Résultats

4.1. Premier patrimoine

4.1.1. La solidarité

Le bilan des opérations relatives au fonds de solidarité en 2019 sont décrites en page 34.

Les cotisations de solidarité prélevées des comptes constituent un total de 7 949 678 €. Les prestations financées par le fonds, dont ont bénéficié 764 membres, représentent 2 081 005 € d'indemnités versées. L'ensemble des opérations effectuées en 2019 présente un résultat technique positif de 5 865 619 €.

Pension de survie

En décembre 2019, 334 rentes mensuelles de survie étaient financées par le fonds de solidarité (ce nombre n'a pas évolué par rapport à 2018) pour un total de 1 018 433 € (-0,4%). Ces rentes étaient réparties en 6% de rentes viagères et 94% de rentes à terme fixe.

13 de ces rentes ont pris cours en 2019 pour une provision totale de 418 401 € et une intervention moyenne de 32 185 €.

Prise en charge de la cotisation de pension en cas d'invalidité

Le fonds de solidarité a pris en charge le financement de la cotisation de pension de 162 membres (-10%) en 2019. Un total de 666 707 € a été versé (-11%) pour une cotisation moyenne de 4 115 € (-1,4%).

Indemnités de maternité

259 membres ont perçu les indemnités de maternité (+17%). Les indemnités forfaitaires se sont élevées à 119 043 € (+11%), les cotisations versées sur le compte individuel à 248 257 € (-33%).

Rapport du management

Rente de dépendance

Neuf membres pensionnés ont perçu une rente mensuelle de dépendance pour un montant total de 14 581 €.

Le fonds de solidarité contribue annuellement aux frais de fonctionnement d'Amonis à concurrence de 5% des cotisations de solidarité plus 90 € par dossier géré.

4.1.2. Pension Libre Complémentaire pour Indépendants¹

Nombre d'affiliés

Au 31 décembre 2019, Amonis comptait un total de 28 832 affiliés répartis en 27 547 affiliés en activité professionnelle et 1.285 affiliés bénéficiaires d'une rente de retraite ou de survie. Le nombre d'affiliés reste stable. La disposition légale imposant aux institutions de retraite professionnelle de clôturer les comptes des membres qui prennent leur pension légale implique un nombre plus important de prises de pensions et, par conséquent, un ralentissement dans la progression du nombre de membres.

Parmi ces 27 547 affiliés, 246 ont ouvert un 2nd contrat leur permettant de continuer à percevoir leurs avantages sociaux INAMI après avoir déjà pris leur pension Amonis.

La répartition de ces affiliés par profession et par sexe, ainsi que leur profil linguistique ou géographique, présentés en page 8, ne montre que de légères variations par rapport à l'année précédente.

Nous comptons 809 nouveaux affiliés (-29%). Cette diminution est importante mais normale car les chiffres de 2018 étaient exceptionnels en raison de la double cohorte des étudiants qui terminaient leurs études de médecine.

Les réactivations de contrats s'élèvent à 498 (-4,6%). Il s'agit de membres qui ne cotisaient plus et qui ont repris leurs versements, soit par cotisations personnelles soit par avantages sociaux INAMI.

Encaissement

En 2019, nos membres ont consacré un total de 79 114 941 € (+0,7%) à leur Pension Libre Complémentaire (PLCI Sociale et PLCI Ordinaire). Ce montant est financé à 63% par le placement de leurs avantages sociaux et à 37% par des versements personnels déductibles.

La PLCI sociale – avec solidarité – reste le choix premier de nos membres. Les versements en PLCI ordinaire représentent 1% du total des versements personnels.

La contribution de la PLCI à la couverture des frais de gestion d'Amonis s'élève à 3% des cotisations versées.

Pensions de retraite et pensions de survie hors solidarité

Au 31 décembre 2019, 1 285 membres bénéficiaires d'une pension de retraite ou de survie percevaient une rente mensuelle Amonis : 563 rentes viagères (44%) et 722 rentes à terme fixe (56%). Parmi ces membres bénéficiaires, 246 continuaient à épargner sur un 2nd contrat au moyen de leurs avantages sociaux INAMI.

780 nouvelles pensions ont été prises en 2019, soit 7% de moins qu'en 2018, réparties en 754 pensions de retraite et 26 pensions de survie. Les effets de la loi liant la pension Amonis à la pension légale commencent à se résorber et le nombre de mises à la pension "obligées" diminue.

La préférence des nouveaux pensionnés va au capital : 87% contre 10,4% pour la rente à terme fixe et 2,6% pour la rente viagère.

¹ La Pension Libre Complémentaire pour Indépendants inclut aussi les avantages en pension et décès pour non indépendants, tel que défini à l'article 54 de la Loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994.

Rapport du management

Le montant total des pensions de retraite et de survie en dehors du système de solidarité versé en 2019 (versements de capitaux et de rentes mensuelles) s'élève à 82 368 867 €. Ce total a diminué de 5,5%, conformément à la baisse du nombre de prises de pensions.

En moyenne, les membres d'Amonis prennent leur pension complémentaire à l'âge de 65 ans.

4.1.3. Pension Libre Complémentaire pour Indépendants Personne Physique

Nombre d'affiliés

Ce nouveau produit lancé en 2018 totalise 178 contrats, dont 93 souscrits en 2019.

Encaissement

L'encaissement en primes récurrentes pour 2019 s'élève à 2 359 983,35 €, et 838 912,85 € ont été versés en primes uniques de back service.

4.1.4. Revenu garanti en personne physique

Nombre d'affiliés

Nous enregistrons 4 526 contrats pour 4 034 membres affiliés. Certains membres détiennent plusieurs contrats en revenu garanti.

Encaissement

Le total brut des cotisations encaissées s'élève à 6 054 956 €, soit une légère diminution par rapport à 2018. Un total de 5 671 843 € est financé par des versements personnels (94%). Les avantages sociaux INAMI ne représentent que 6% de l'encaissement : 380 740 € effectivement versés.

Frais

Les frais inclus dans les primes s'élèvent à 15%.

Indemnités versées

Pour l'ensemble des revenus garantis souscrits en personne physique, le total versé en indemnités journalières et indemnités de maternité s'élève à 3 955 484 €.

Résultat technique

Le résultat technique 2019 après réassurance s'élève à 1 416 931 €.

4.2. Deuxième Patrimoine

4.2.1. Engagement Individuel de Pension

Nombre d'affiliés

Amonis a conclu 7 contrats EIP en 2019. Au 31 décembre 2019, un total de 58 contrats étaient signés.

Encaissement

L'encaissement se divise en deux parties :

- Les primes annuelles récurrentes : 335 678,23 € ;
- Les primes uniques pour financement de back-services : 240 790,46 €.

Frais

Les frais de gestion s'élèvent actuellement à 0,125% mensuellement de la Valeur Nette d'Inventaire des fonds sous-jacents et des frais d'entrée de 1% sont comptés sur chaque cotisation (à l'exception des transferts de réserves sur lesquels les frais ne sont pas appliqués).

Prises de pension

Nous n'avons encore enregistré aucune mise à la retraite en EIP, ce produit étant offert depuis fin 2015.

ESG

La politique sera appliquée de façon transversale sur l'ensemble du portefeuille de la sicav.

Si la politique ESG a bien été intégrée dans le portefeuille Government Bonds, ce n'est pas encore le cas en ce moment dans le portefeuille Equity Europe Alpha. Pour plus de détails, nous renvoyons au paragraphe ESG en page 23.

Rapport du management

4.2.2. Revenu garanti en société

Nombre d'affiliés

Amonis compte 2 422 contrats par lesquels une société souscrit une couverture revenu garanti, pour 2 019 membres.

Encaissement

Un total de 3 899 850 euros de primes brutes a été encaissé pour le revenu garanti relatif au deuxième patrimoine.

Frais

Les frais inclus dans les primes s'élèvent à 15%.

Indemnités versées

Des indemnités journalières et indemnités de maternité ont été versées pour un total de 1 448 350 €. Cette partie du revenu garanti est réassurée de la même façon que la partie relative au premier patrimoine.

Résultat technique

Après réassurance, le revenu garanti relatif au deuxième patrimoine présente un résultat technique de 504 272 €.

7

Résultat technique revenu garanti (patrimoines 1 et 2)

Résultat reporté de l'exercice 2018	0,00
Créances ouvertes cotisations personnelles	19 095,57
Créances ouvertes cotisations personnelles (débiteurs douteux)	10 009,77
Créances ouvertes INAMI	70 489,15
Dettes ouvertes (primes trop payées)	-2 664,97
Paiement primes d'accouchement reçues du fonds de solidarité	3 040,58
Primes brutes à recevoir pour 2019	9 911 432,88
Taxes	-839 183,10
Primes brutes reçues	9 954 806,49
Taxes	-833 761,67
Chiffre d'affaires primes nettes 2019	9 124 085,40
Indemnités d'invalidité payées	-5 400 794,02
Indemnités d'accouchement payées	-3 040,58
Exonération de primes	-107 405,15
Intervention du réassureur	6 137 914,96
Reprise de la réserve de stabilité de réassurance	0,00
Intérêt garanti sur réserves et primes	0,00
Intérêt sur dépôt réassureur	0,00
Prime de réassurance	-6 633 635,59
Solde	3 117 125,02
Variation provision IBNR	0,00
Variation provision IBNER	0,00
Variation réserves pour sinistres	-302 097,70
Variation réserve de vieillissement	-609 279,34
Variation réserve transitoire	4 957,88
Variation réserve juridique	322 825,36
Participation aux frais généraux	-1 360 837,47
Résultat technique 2019	1 172 693,76
Affectation produits financiers	748 508,63
Résultat technique après affectation produits financiers	1 921 202,40
Résultat à reporter	1 921 202,40

Comptes annuels (schéma légal)

Bilan global (patrimoines 1 et 2)

	2018	2019
	en 1000 €	en 1000 €
Actif		
Immobilisations	2 505,2	2 692,1
Placements	1 809 863,8	1 888 195,9
Immeubles de placement	5 192,0	5 192,0
Titres négociables et autres instruments financiers	1 804 671,8	1 883 003,9
Part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques	25 811,3	27 939,5
Invalidité et incapacité de travail	22 157,1	24 181,8
Autres	3 654,1	3 757,7
Créances	62 518,7	74 766,2
Membres	53 728,1	53 545,9
Réassureur	0,0	116,4
Collatérales	0,0	0,0
Autres	8 790,6	21 103,9
Valeurs disponibles	28 785,9	101 778,9
Comptes de régularisation	190,2	193,3
Total Actif	1 929 675,0	2 095 565,8

	2018	2019
	en 1000 €	en 1000 €
Passif		
Fonds propres	180 344,4	282 316,7
Fonds social	116 442,4	215 947,7
Marge de solvabilité	63 902,0	66 369,0
Perte reportée (-)	0,0	0,0
Provisions techniques	1 719 806,3	1 783 262,3
Retraite et décès	1 625 116,8	1 688 953,8
Invalidité et incapacité de travail	30 359,3	31 270,7
Participations bénéficiaires	0,0	0,0
Autres	64 330,1	63 037,8
Provision pour risques et charges	49,9	40,0
Dettes	28 782,7	29 264,6
Dettes techniques	27 554,0	28 383,8
Dettes fiscales et parafiscales	638,9	288,3
Collatérales	0,0	0,0
Dettes financières	0,0	0,0
Autres	589,8	592,6
Comptes de régularisation	691,7	682,2
Total Passif	1 929 675,0	2 095 565,8

Comptes annuels

Compte de résultat

	2018	2019
	en 1000 €	en 1000 €
Compte de résultat		
Résultat technique	-5 306,2	-60 776,2
Résultat financier	-39 460,1	170 898,9
Résultat d'exploitation	-7 921,3	-7 893,0
Réduction de valeur	777,1	29,7
Provisions pour risques et charges	2,5	9,9
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Impôts sur le résultat	-715,7	-351,0
Résultat à affecter	-52 623,7	101 972,3

	2018	2019
	en 1000 €	en 1000 €
Affectation du résultat		
Marge de solvabilité	224,2	-2 467,0
Fonds social	52 399,5	-99 505,2
Total résultat affecté	52 623,7	-101 972,3

Comptes annuels

Bilan de solidarité

	2018	2019
	en 1000 €	en 1000 €
Actif		
Immobilisations	0,0	0,0
Placements	20 571,2	19 802,2
Immeubles de placement	0,0	0,0
Titres négociables et autres instruments financiers	20 571,2	19 802,2
Part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques	3 654,1	3 757,7
Invalidité et incapacité de travail	0,0	0,0
Autres	3 654,1	3 757,7
Créances	59 667,4	63 621,9
Membres	0,0	0,0
Réassureur	0,0	0,0
Collatérales	0,0	0,0
Autres	59 667,4	63 621,9
Valeurs disponibles	45,3	86,3
Comptes de régularisation	0,0	0,0
Total Actif	83 938,0	87 268,1

	2018	2019
	en 1000 €	en 1000 €
Passif		
Fonds propres	18 869,2	23 065,5
Fonds social	18 869,2	23 065,5
Marge de solvabilité	0,0	0,0
Perte reportée (-)	0,0	0,0
Provisions techniques	61 392,0	60 422,5
Retraite et décès	0,0	0,0
Invalidité et incapacité de travail	0,0	0,0
Participations bénéficiaires	0,0	0,0
Autres	61 392,0	60 422,5
Provision pour risques et charges	0,0	0,0
Dettes	3 676,9	3 780,1
Dettes techniques	3 676,9	3 780,1
Dettes fiscales et parafiscales	0,0	0,0
Collatérales	0,0	0,0
Dettes financières	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0
Comptes de régularisation	0,0	0,0
Total Passif	83 938,0	87 268,1

Comptes annuels

Bilan premier patrimoine

	2018	2019
	en 1000 €	en 1000 €
Actif		
Immobilisations	2 505,2	2 692,1
Placements	1 807 987,4	1 885 589,0
Immeubles de placement	5 192,0	5 192,0
Titres négociables et autres instruments financiers	1 802 795,4	1 880 397,0
Part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques	19 148,6	20 493,2
Invalidité et incapacité de travail	15 494,5	16 735,5
Autres	3 654,1	3 757,7
Créances	62 514,2	74 761,9
Membres	53 723,6	53 545,2
Réassureur	0,0	116,4
Collatérales	0,0	0,0
Autres	8 790,6	21 100,3
Valeurs disponibles	14 412,6	86 882,4
Comptes de régularisation	190,2	193,3
Total Actif	1 906 758,2	2 070 612,0

	2018	2019
	en 1000 €	en 1000 €
Passif		
Fonds propres	175 808,1	277 009,8
Fonds social	111 906,1	210 640,7
Marge de solvabilité	63 902,0	66 369,0
Perte reportée (-)	0,0	0,0
Provisions techniques	1 709 137,9	1 771 495,2
Retraite et décès	1 622 733,7	1 686 028,5
Invalidité et incapacité de travail	23 107,5	23 373,2
Participations bénéficiaires	0,0	0,0
Autres	63 296,7	62 093,5
Provision pour risques et charges	49,9	40,0
Dettes	21 070,7	21 384,8
Dettes techniques	19 854,7	20 517,0
Dettes fiscales et parafiscales	626,2	275,2
Collatérales	0,0	0,0
Dettes financières	0,0	0,0
Autres	589,8	592,6
Comptes de régularisation	691,7	682,2
Total Passif	1 906 758,2	2 070 612,0

Comptes annuels

Bilan deuxième patrimoine

	2018	2019
	en 1000 €	en 1000 €
Actif		
Immobilisations	0,0	0,0
Placements	1 876,3	2 606,9
Immeubles de placement	0,0	0,0
Titres négociables et autres instruments financiers	1 876,3	2 606,9
Part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques	6 662,7	7 446,2
Invalidité et incapacité de travail	6 662,7	7 446,2
Autres	0,0	0,0
Créances	4,5	4,3
Membres	4,5	0,7
Réassureur	0,0	0,0
Collatérales	0,0	0,0
Autres	0,0	3,6
Valeurs disponibles	14 373,3	14 896,4
Comptes de régularisation	0,0	0,0
Total Actif	22 916,8	24 953,9

	2018	2019
	en 1000 €	en 1000 €
Passif		
Fonds propres	4 536,3	5 306,9
Fonds social	4 536,3	5 306,9
Marge de solvabilité	0,0	0,0
Perte reportée (-)	0,0	0,0
Provisions techniques	10 668,4	11 767,1
Retraite et décès	2 383,2	2 925,3
Invalidité et incapacité de travail	7 251,8	7 897,5
Participations bénéficiaires	0,0	0,0
Autres	1 033,4	944,3
Provision pour risques et charges	0,0	0,0
Dettes	7 712,0	7 879,8
Dettes techniques	7 699,3	7 866,7
Dettes fiscales et parafiscales	12,6	13,1
Collatérales	0,0	0,0
Dettes financières	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0
Comptes de régularisation	0,0	0,0
Total Passif	22 916,8	24 953,9

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Amonis OFP pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Amonis OFP (« l'institution »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Amonis OFP durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'institution, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2 095 566 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 101 972 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'institution au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique aux institutions de retraite professionnelle.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'institution, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Rapport du commissaire

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'institution en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'institution ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'institution.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'institution à cesser son exploitation ;

Rapport du commissaire

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect des lois applicables aux institutions de retraite professionnelle et des statuts de l'institution.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect de certaines dispositions de la loi relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 55, 56 et 58 de l'arrêté royal du 5 juin 2007. Dans ce contexte, l'institution a également inclus des informations relatives aux événements

postérieurs à la date de clôture du bilan liées à la crise du Covid-19.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de l'institution au cours de notre mandat.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique aux institutions de retraite professionnelle.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts de l'institution ou de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle.

Zaventem, le 04 mai 2020
Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par Dirk Vlaminckx

Annexe 1

Règles d'évaluation

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les investissements en informatique sont, depuis 2003, amortis en 5 ans maximum (au lieu de 3).

Immobilisations corporelles

Le matériel roulant acheté après le 01/01/1993 est amorti linéairement en 5 ans maximum.

Les investissements en hardware informatique effectués à partir du 01/01/1993 sont repris sous la rubrique installations, machines et équipement et amortis en 3 ans maximum.

Placements

Les placements sont évalués et portés au bilan après leur comptabilisation initiale, à leur valeur d'affectation au 31 décembre.

La valeur d'affectation est égale à la dernière valeur réelle du marché avant le ou au 31 décembre. Pour les placements en alternatives liquides, il est possible que la valeur de marché définitive de certains fonds ne soit pas entièrement connue à la clôture des comptes et que l'on se base sur la dernière estimation au 31 décembre. Les moins-values et plus-values non réalisées (les différences entre valeur comptable initiale et valeur d'affectation) sont comptabilisées dans le compte de résultats à la rubrique "II. Résultat Financier – F. Plus- ou moins-values".

Le cas échéant, les placements en devises autres que l'EUR sont convertis en EUR sur base du cours sur le marché des changes au 31 décembre.

Par dérogation à l'alinéa précédent, les variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts encourus sont imputées à la rubrique "II. Résultat financier – B. Produits des placements".

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, après déduction des réductions de valeurs y afférentes. Les créances font l'objet de réductions de valeur lorsque le remboursement de ces créances à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis, ainsi que dans la mesure où leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur nominale.

Provisions techniques

Réserve pour sinistres revenu garanti, antérieurs à 2014

Calculée sur base des dossiers individuels d'après les paramètres suivants :

- Indemnité journalière à verser ;
- Durée présumée de l'incapacité de travail.
Tous les dossiers sont revus tous les 3 mois ;
- Actualisation au taux d'intérêt dérivé des intérêts applicables sur le marché des obligations d'État ;
- Une indexation de maximum 3% de l'indemnité journalière versée en cas d'incapacité de travail.

Annexe 1

Règles d'évaluation

Réserve pour sinistres depuis 2014 et réserve de vieillissement revenu garanti

La réserve de vieillissement est égale à la différence entre les engagements futurs d'Amonis OFP et les engagements futurs des membres. Le calcul est effectué par contrat. Les réserves sont calculées sur base des spécifications du réassureur, fixées dans le contrat de réassurance. Les réserves pour sinistres sont calculées sur base des dossiers individuels d'après les paramètres suivants :

- Indemnité journalière contractuelle à verser ;
- Durée présumée de l'incapacité de travail basée sur les bases techniques fixées dans le contrat de réassurance ;
- Actualisation au taux d'intérêt de 0% ;
- Indexation de maximum 3% de l'indemnité journalière versée en cas d'incapacité de travail.

Réserve actifs

Pour ces réserves, une "fair value" est calculée. Le calcul de cette réserve suit le plan de financement d'Amonis OFP modifié en novembre 2012, mis en vigueur au 31 décembre 2012. Le taux de rendement futur du plan de financement reste de 4,2%. Par contre, suite aux changements dans la législation, l'âge de la retraite prévu est passé de 65 (fixe) à une moyenne progressive sur 3 ans basée sur les âges de pension constatés dans le portefeuille.

Réserve bénéficiaires

Il s'agit de la valeur actuelle des futurs paiements de rentes aux membres pensionnés. Le calcul tient compte des paramètres suivants :

- Taux d'intérêt technique : dérivé des intérêts applicables dans le marché des obligations d'État ;
- La table de mortalité intitulée MRFR-5.

Réserve pour la prise en charge ou l'exonération des cotisations de pension

Il s'agit de la valeur actuelle des cotisations futures exonérées dans le cadre de la couverture prise en charge ou exonération de cotisation de pension financée par le régime solidarité. Durant 2016, un nouveau traité de réassurance a été négocié pour la couverture sous-jacente. Les réserves sont, par conséquent, calculées sur base des spécifications du réassureur, fixées dans le contrat de réassurance, et les caractéristiques de la couverture :

- Une période de carence d'une année ;
- Les cotisations effectivement prises en charge ;
- La durée probable de l'invalidité compte tenu de la probabilité individuelle de décès ou de guérison ;
- Taux d'intérêt technique de 0% ;
- Indexation de la cotisation prise en charge de 2%.

Réserve pour la pension de survie complémentaire en solidarité

Il s'agit de la valeur actuelle des paiements futurs aux bénéficiaires de membres décédés, dans le cadre de la couverture décès complémentaire financée par le régime solidarité. Le calcul se base sur les paramètres suivants :

- Taux d'intérêt technique : dérivé des intérêts applicables dans le marché des obligations d'État ;
- MRFR-5.

Provision rente de dépendance solidaire actifs

Somme des primes affectées en matière d'assurance dépendance pour les membres qui étaient actifs au 31/12. Ces dernières sont financées par les cotisations de solidarité.

Annexe 1

Règles d'évaluation

Provision rente de dépendance solidaire bénéficiaires

Somme des primes affectées en matière d'assurance dépendance pour les membres pensionnés ou membres de plus de 70 ans. Pour les bases techniques, nous renvoyons à la note technique rente de dépendance.

Autres actifs et passifs

Ceux-ci sont évalués à leur valeur nominale.

Annexe 2

Explication des rubriques du bilan et du compte de résultat

Bilan – actif

I. Frais d'établissement

Frais d'établissement de la société

II. Immobilisations

Valeur d'affectation des immobilisations incorporelles et corporelles, c'est-à-dire la différence entre la valeur d'acquisition et les amortissements comptabilisés.

III. Placements

A. Immeubles de placement

Valeur d'affectation des bâtiments qui sont propriété directe d'Amonis OFP, soit la valeur estimée en cas de vente libre et non forcée. Cette valeur est revue tous les 3 ans.

B. Titres négociables et autres instruments financiers

Valeur d'affectation des actifs dans lesquels Amonis OFP investit.

IV. Part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques

Part des entreprises de réassurance dans les provisions techniques pour l'exonération de prime, pour la dépendance et pour le revenu garanti.

V. Créances

A. Contributions à recevoir

Contributions encore dues. Une réduction de valeur globale est enregistrée pour les créances INAMI étant donné l'incertitude quant à l'affectation définitive de ces créances.

D. Créances sur entreprises d'assurance et de réassurance

Solde du compte courant réassureurs (différence entre les primes effectivement dues et les acomptes versés durant l'exercice comptable).

F. Autres créances

Créances de nature diverse, telles que remboursement de paiements indus de pension ou revenu garanti, créances sur la banque dépositaire suite à des ventes de titres non encore exécutées, notes de crédit de fournisseurs et solde du compte courant d'Amonis ADF.

VI. Valeurs disponibles

Avoirs sur comptes courants et comptes à terme.

VII. Comptes de régularisation

Charges réalisées et produits acquis à reporter sur l'exercice comptable suivant.

Annexe 2

Explication des rubriques du bilan et du compte de résultat

Bilan – passif

I. Fonds propres

Total du fonds social, de la marge de solvabilité légale et du résultat reporté. Un résultat positif de l'exercice comptable est affecté au fonds social, après variation de la marge de solvabilité légale et une éventuelle distribution du résultat. Un résultat négatif de l'exercice comptable est porté en déduction du fonds social existant et le solde est enregistré dans le poste perte reportée.

II. Provisions techniques

Les provisions techniques relatives à la pension (A) parmi lesquelles les provisions techniques pour membres actifs et membres pensionnés et la provision globale pour frais de gestion pour les couvertures hors solidarité, les provisions techniques relatives au revenu garanti (B) parmi lesquelles la provision pour sinistres, la provision de vieillissement et la provision IBNR pour le revenu garanti et les autres provisions techniques (D) avec la provision pour prise en charge ou exonération des cotisations de pension, la provision pour la pension de survie complémentaire en solidarité, la provision pour la couverture dépendance solidaire et la provision globale pour frais de gestion dans la solidarité.

III. Provision pour risques et charges

Provisions pour gros travaux d'entretien et réparation de l'immeuble de la place de Jamblinne de Meux, et autres provisions, notamment pour litiges et pour charges de restructuration.

IV. Dettes

Dettes techniques (A) dont la plus grande partie concernent les dettes envers les entreprises de réassurance, les dettes fiscales et parafiscales (B) (notamment le précompte professionnel, l'ONSS, la cotisation de solidarité sur les capitaux de pension) et autres (D) avec principalement le solde sur le compte-courant Amonis SCRL. Il y a lieu de considérer ce dernier en regard du solde du compte-courant Amonis ADF, au poste V.F. Autres créances.

V. Comptes de régularisation

Charges relatives à l'exercice comptable mais qui seront payées l'année suivante.

Postes hors bilan

Valeur des droits et obligations qui ne sont pas repris dans le bilan, c'est-à-dire la valeur notionnelle des contrats à terme conclus dans le cadre du programme de currency overlay.

Annexe 2

Explication des rubriques du bilan et du compte de résultat

Compte de résultat

I. Résultat technique

Ce poste reprend le résultat des couvertures techniques. Soit le solde de :

- A. Cotisations : relatives à la pension, au revenu garanti et à la solidarité.
- C. Prestations : les montants effectivement payés relatifs à la pension, au revenu garanti et à la solidarité.
- E. Variation de la part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques.
- I. Transfert des droits de pension en provenance et vers d'autres institutions de pension.
- J. Variation des provisions techniques afférentes à la retraite, au revenu garanti et à la solidarité.
- K. Prestations de réassurance.
- L. Primes de réassurance payées.

II. Résultat financier

Résultat des placements et de la couverture du cours de change.

III. Résultat d'exploitation

Résultat de la gestion de l'entreprise, c'est-à-dire les charges relatives à la gestion opérationnelle d'Amonis OFP.

IV. Réductions de valeur

V. Provisions pour risques et charges

Modification de la provision pour risques et charges dans le bilan.

VI. Résultat exceptionnel

VII. Impôts sur le résultat

Impôts à charge de l'exercice.

VIII. Résultat de l'exercice à affecter

Ce poste reprend le solde des 7 rubriques précédentes.

Affectation du résultat

I. Bénéfice/perte à affecter

Le résultat à reporter de l'exercice est comparé à la perte reportée d'années précédentes afin d'obtenir un bénéfice total ou une perte totale à affecter.

III. Marge de solvabilité

Addition ou reprise à la marge de solvabilité légale. Une addition (respectivement une soustraction) signifie une diminution du bénéfice à affecter ou une augmentation de la perte reportée (vice versa).

V. Fonds social

Addition ou soustraction au fonds social du bénéfice ou de la perte. Une addition (respectivement soustraction) signifie une diminution du bénéfice à affecter ou une augmentation de la perte reportée (vice versa).

VI. Perte à reporter

Solde de la perte à reporter après utilisation du résultat.

VIII. Participations bénéficiaires non obligatoires

Ce poste reprend, le cas échéant, la distribution du résultat décidée par l'Assemblée Générale. Normalement, la proposition de participation bénéficiaire du Conseil d'Administration est déjà comptabilisée dans les provisions techniques.

12

Composition du Conseil d'Administration

Herwig Van Dijck, Président
Jean-Marie Limpens, Premier Vice-président
Jean-Pierre Van Buyten, Vice-président¹
Didier Neuberg
Dirk Bernard
Philippe Kolh
Florence Hut
Sumio Yoshimi
Brigitte Boone, Administrateur Indépendant
Rachel Lamock, Administrateur Indépendant
Peter Bruynooghe
Jérémie Gras

Amonis

Amonis OFP - Place de Jamblinne de Meux 4 - 1030 Bruxelles

Tél. 0800 96 113 - 02 738 00 25 - Fax 02 735 52 46

E-mail info@amonis.be - Web www.amonis.be

Institution de retraite professionnelle agréée le 25-02-1996 N° 55.001

Numéro d'Entreprise 0414.082.508

